

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	40 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la répartition  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
31 Août 1875.

## Bulletin politique.

Bien que les troubles de l'Herzégovine n'aient pas encore une paternité nettement accusée, il n'en est pas moins certain que l'inspiration créatrice, ainsi que les moyens effectifs qui ont été développés, viennent en droite ligne de Berlin.

Ceci est tellement clair, qu'il est inutile d'insister pour prouver le fait.

Quant au but poursuivi en cette circonstance par les Berlinoises, il a plusieurs faces et répond, on le croit du moins, aux besoins multiples de la direction de l'administration allemande.

Quand, redoutant une coalition que leur entêtement pouvait cimenter, les Berlinoises reconnoissent qu'il était dangereux de se porter vers l'Ouest, ils n'eurent plus qu'une idée : détruire cette coalition qui germait, en mettant aux prises les intérêts multiples de ceux qui s'étaient unis dans une pensée dite de paix.

Le terrain choisi fut la question d'Orient, et c'est par les troubles en Herzégovine que l'on se flatta de Berlin d'amener toutes les compétitions et tous les intérêts à s'entre-déchirer et par là arriver à avoir le champ libre en Europe.

Mais il s'en faut que les choses aient été présentées ainsi, et l'on retrouve là encore le faire berlinois, qui, heureusement, ne trompe que ceux qui veulent être trompés.

Donc, les Berlinoises s'efforcent de prouver à la Russie que le moment est sans doute venu de compléter, du côté de Constantinople, l'annulation du traité de Paris, fût-ce même au prix de concessions à l'Autriche.

A Vienne, ils conseillent de profiter du mouvement en s'annexant quelques pays du Sud. Ils se gardent bien pour le moment de parler de la rectification de frontières qu'ils convoient au Nord.

Mais qui ne sait cela à Vienne ? N'était-ce pas pour faciliter ces arrangements que, ces temps derniers, les journaux de Berlin sollicitaient pour M. de Beust l'ambassade de Paris ?

Mais à Constantinople, quel langage tiennent-ils ? Là, ils se disent les meilleurs amis du sultan, et ils lui dévoilent les projets qu'ils prêtent à la Russie et à l'Autriche, en offrant, bien entendu, d'être l'arbitre amiable.

Reste l'Angleterre que l'on néglige pour montrer à tous que son action n'est pas indispensable, et on se flatta de la faire composer, le moment venu, en lui faisant espérer des compensations dans l'Inde.

De ce côté, les Berlinoises s'aventurent un peu, et ils vont trop loin en poussant les choses jusqu'à retenir chez eux leur ambassadeur à Londres. Il est vrai que, par ce moyen, on est dispensé de donner bien des explications.

Maintenant, la Russie se laissera-t-elle entraîner, ou l'Autriche se laissera-t-elle leurrer et duper ? Car il suffit que l'un ou l'autre écoute les conseils de Berlin pour que cette question d'Orient devienne intraitable.

Mais, dans tous ces faits qui ne sont peut-être que des préludes, que deviennent nos intérêts ? Va-t-on nous répéter encore sur des tons larmoyants que nous sommes trop faibles pour revendiquer nos droits, pour affirmer nos devoirs et pour soutenir enfin

ce qui est juste en offrant notre appoint à ceux qui devraient compter sur nous ? C'est à craindre, et nous ne sommes pas au bout de nos humiliations.

## Chronique générale.

Tout l'intérêt politique se résume dans quelques nouvelles des départements et qui témoignent que les républicains commencent à se préoccuper de leurs futurs candidats au Sénat. C'est ainsi que l'*Avenir républicain* de l'Aube nous apprend que les candidats républicains dans ce département sont déjà désignés. Ce sont MM. Casimir Périer et Amédée Guyot.

D'autre part, les conseillers généraux de la Creuse qui appartiennent au parti républicain, et c'est la majorité, viennent d'adresser à leurs concitoyens une lettre où ils développent l'importance des prochaines élections sénatoriales, et appellent toute leur attention sur la nécessité de faire de bons choix.

On assure de bonne source que M. Gambetta se rendra à Troyes. La date fixée pour son voyage est le 5 septembre. Il y prononcera un grand discours qui sera le développement de l'opinion de conciliation qui a abouti à l'évolution du 25 février.

On lit à cette occasion dans l'*Opinion nationale* :

« Les journaux réactionnaires commentent par avance, à qui mieux mieux, ce qui se fera et ce qui se dira le 5 ou le 12 septembre à la réunion ou au banquet de Troyes. Il n'y a qu'un petit défaut dans les réflexions qu'il leur plaît de faire ; c'est que les informations publiées à ce sujet sont inexactes, en ce sens que le 5 ni le 12 septembre il n'y aura ni réunion ni banquet à Troyes. »

Qui croire ?

M. le général Billot, qui a été nommé rapporteur de la loi sur la réorganisation du corps de l'état-major, met à profit ses vacances parlementaires pour rédiger son rapport. Il doit avoir, à ce sujet, plusieurs entrevues avec le ministre de la guerre.

M. le duc d'Harcourt rédige également le rapport sur la loi d'administration de l'armée.

Il est question de convoquer la commission de l'armée avant la reprise de la session, pour qu'elle puisse approuver ces deux rapports et en autoriser le dépôt sur le bureau de la Chambre le jour même de la rentrée. Le ministre de la guerre tient essentiellement à ce que ces deux lois soient votées avant la dissolution.

Si c'est là le seul motif qui presse M. de Cissey, il peut attendre.

Le prince Jérôme Napoléon est arrivé à Paris. Il doit rester dans la capitale jusqu'au milieu du mois de septembre, dit le *Constitutionnel*.

M<sup>lle</sup> Nathalie Keschko, fiancée du prince de Serbie, est la fille de Pierre Ivanowitch-Keschko, possesseur de 20,000 hectares de terre en Bessarabie. Le czar Alexandre vient d'inviter les deux fiancés à le visiter, le 5

septembre, à Odessa, pour régler avec lui de graves questions territoriales. Cela remet en mémoire tout le programme *Slave* élaboré par Pierre-le-Grand et rénové par Fourier (le cosmopolite) : faire de Constantinople la métropole du monde et y placer le levier pour remuer l'Europe entière.

## CONGRÈS DE REIMS.

Après le congrès de Poitiers, où toutes les Œuvres catholiques se sont donné rendez-vous, voici qu'à Reims se fait la réunion spéciale des associations ouvrières.

C'est le 23 août que ce congrès s'est ouvert au palais de Mgr l'archevêque. Il a réuni, dès le premier jour, des délégués de presque toute l'Europe centrale, auxquels se sont joints des représentants de l'Angleterre. Nommons l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, le Wurtemberg, l'Italie.

Les délégués ont été présentés par le R. P. Bailly, vice-président du bureau central, à S. Em. Mgr l'archevêque de Reims, qui a bien voulu leur faire le plus gracieux accueil. Malheureusement, Mgr de Ségur, le vénérable président de l'Union, est retenu loin du Congrès.

Mgr Langénieux a répondu au R. P. Bailly par une improvisation qui a ému vivement l'assistance.

Nous avons déjà dit que le ministère des finances s'occupait de réorganiser d'une manière complète l'administration des monnaies et des timbres-poste.

Si nous sommes bien informés, dit la *Patrie*, on commencera par cette dernière.

Dès que le modèle nouveau du timbre-poste aura définitivement été arrêté, la direction des postes, au lieu de continuer à confier sa fabrication à un entrepreneur, fabriquera elle-même avec son matériel, ses agents, absolument comme le fait aujourd'hui la régie. Nous aurons donc une manufacture nationale des timbres, comme nous avons des manufactures nationales des tabacs.

On estime que, dès les premières années, l'administration des finances pourra, grâce à cette modification, réaliser un bénéfice s'élevant à plusieurs centaines de mille francs.

Nous avons signalé les pourparlers engagés entre la France et l'Angleterre pour la révision des tarifs télégraphiques entre les deux pays.

Ces négociations, entamées sur l'initiative de la Chambre de commerce de Londres, paraissent aujourd'hui en bonne voie ; si elles aboutissent, comme on a lieu de l'espérer, le prix de la dépêche de vingt mots expédiée à Londres, qui est aujourd'hui de 4 ou 5 francs, selon qu'elle vient de Paris ou de la province, serait uniformément réduit à 3 francs.

Il y aurait là une amélioration des plus favorables aux relations commerciales de la France avec le grand marché de Londres.

## Etranger.

## TURQUIE.

Les consuls généraux d'Allemagne et d'Autriche se sont déjà rendus en Herzégovine pour y étudier les griefs des popula-

tions, et Server-Pacha est parti de Constantinople pour les examiner lui-même en qualité de commissaire de la Sublime-Porte.

Cette enquête, à laquelle se livreront également les consuls généraux des autres puissances, aura du moins pour résultat de mettre en pleine lumière les vices incroyables du gouvernement ottoman et les souffrances des chrétiens traités depuis tant de siècles en peuples conquis. Elle aura, à ce point de vue, une importance considérable, et sera éminemment profitable à la cause des opprimés, qui est toujours la cause de la civilisation.

Le Nord ne doute pas que cette action médiatrice ne fasse tomber les armes des mains des belligérants. Mais d'autres professent une opinion toute opposée. Il est trop tard, disent-ils, et les insurgés auraient trop à risquer à une suspension d'hostilités. La Turquie profiterait de ce délai pour masser des troupes sur toutes les frontières, pour y amener des canons, pour y entasser des vivres et des munitions, et si les négociations venaient à échouer, elle tomberait avec des forces énormes sur les insurgés dont les moyens de résistance n'auraient pu s'accroître.

Ce raisonnement ne manque pas de vraisemblance ; mais voici venir une dépêche adressée de Berlin au *Times*, et d'après laquelle « il n'a pas été possible aux puissances d'induire la Porte à suspendre les hostilités pendant la durée de la médiation que vont bientôt entreprendre leurs consuls. »

Comment donc se fait-il que le gouvernement turc repousse une trêve qui semblait tout à son avantage ? l'explication en est facile. La Sublime-Porte pense que si elle parvenait à comprimer rapidement l'insurrection, l'incident serait clos, et qu'elle se trouverait débarrassée des bons soins des puissances dont elle s'inquiète plus encore que de l'insurrection.

La dépêche de Berlin fait remarquer ensuite que le refus de la Porte de suspendre les hostilités ne préjudiciera pas beaucoup à la mission des consuls.

« Le refus de la Porte, dit-elle, est matériellement indifférent tant qu'il lui sera impossible d'augmenter ses forces dans l'Herzégovine. Ni par la route de Klock, ni par celle de Novi-Bazar, les renforts turcs n'ont pu réussir à se frayer un passage par les défilés intermédiaires. »

Les télégrammes annonçant que les Turcs ont traversé la vallée de Narenta étaient prématurés, car le passage de Novi-Bazar ne paraît pas devoir être tenté, en sorte que les consuls ont un temps suffisant devant eux pour adresser les messages de la Russie, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie aux insurgés. Les consuls ont pour mission de donner l'assurance aux insurgés que l'Europe désire ardemment le maintien de la paix, mais qu'elle recommandera un juste et équitable arrangement au gouvernement de Constantinople. »

Quoi qu'il en soit de cette argumentation, la guerre ne sera pas un seul moment suspendue si la résolution attribuée à la Turquie est bien authentique. La dépêche prévoit ensuite le cas où ces ouvertures seraient rejetées, et elle ajoute que, dans ce cas, « l'Autriche qui, à l'heure qu'il est, a réuni un corps d'armée tout entier en Dalmatie serait en position d'offrir ses bons offices au sultan. »

Ces promesses n'ont rien de bien rassurant pour personne, si nous en comprenons bien la portée; mais elles n'ont rien d'officiel. Nous devons ajouter, cependant, qu'elles sont en parfaite harmonie avec la tendre sollicitude qu'on nourrit à Berlin pour l'Autriche, à laquelle on voudrait absolument faire accepter une extension de territoire aux dépens de l'empire ottoman.

Le *Nouveau Fremdenblatt*, de Vienne, publie comme émanant de source autorisée une autre information que nous devons reproduire à son tour :

« La Porte, dit ce journal, en acceptant les offres de médiation des puissances, a reçu la promesse que les consuls délégués chercheraient à faire comprendre aux insurgés que tout effort tendant à détacher la Bosnie ou l'Herzégovine de l'empire ottoman n'avait aucune chance d'être appuyé par les puissances garantes. En retour, la Porte s'est engagée à donner satisfaction aux plaintes et griefs que les puissances reconnaîtraient comme justifiés. »

Un autre journal allemand fait remarquer que l'Allemagne est représentée en ce moment à Constantinople par son *homme fatal* (sic), le baron de Werther. Ce diplomate était ambassadeur à Vienne lorsque la guerre de 1866 éclata; il était à Paris en 1870, et aujourd'hui il est sur les rives du Bosphore.

La *Gazette de Voss* mérite aujourd'hui la palme de la sagesse. Elle fait remarquer que l'insurrection de l'Herzégovine aura pour résultat de montrer aux Slaves de la Turquie que les intérêts des puissances européennes ne sont pas les leurs, et qu'ils doivent s'unir plus étroitement entre eux, pour établir une organisation capable de les protéger contre les Turcs et contre les cabinets européens.

Actuellement les forces militaires de la Turquie se composent :

1° D'une armée permanente de 172 bataillons d'infanterie, 146 escadrons de cavalerie et 88 batteries d'artillerie, formant six corps d'armée. C'est au total une force de 174,000 hommes et 37,481 chevaux. En y ajoutant l'artillerie des forteresses, les régiments d'ouvriers et autres détachements ne paraissant pas sur les champs de bataille, le total général de l'armée permanente s'élève à 203,700 hommes et 38,313 chevaux.

2° D'une réserve portée à 129,000 hommes.

3° D'un corps de gendarmerie de 33,000 hommes.

Mais ces forces sont disséminées dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie.

En Europe, la puissance ottomane n'a que 35,000 hommes d'infanterie et 6,000 de cavalerie, en tout 41,000 soldats, lequel chiffre peut être porté en trois semaines, il est vrai, à 60,000 par l'appel des réserves, mais il lui est impossible de dégarnir tout le pays, et tout ce qu'elle peut réunir contre l'insurrection de l'Herzégovine est, d'après le *Courrier d'Orient*, 20,000 hommes.

Il lui faudrait trois mois pour faire venir assez de troupes de l'Asie pour mettre en ligne une armée de 100,000 hommes. Il lui faudrait six mois au moins pour en réunir une de 200,000 hommes, dont un tiers pris dans les réserves, et c'est le maximum auquel elle peut arriver sans exposer ses provinces d'Asie aux ravages des nomades et aux révoltes des pachas.

Les forces dont disposent la Serbie et le Monténégro s'élèvent au total à 140,000 soldats, c'est-à-dire 120,000 Serbes et 20,000 Monténégrins.

La réserve serbe, qui est sa véritable armée, est parfaitement organisée, munie de fusils à tir rapide et de canons se chargeant par la culasse, nouveau modèle. Elle est animée du plus ardent patriotisme, a une base d'opération formidable dans les montagnes de son pays et des contrées environnantes, et a pour la commander un général expérimenté d'un patriotisme éprouvé et très-populaire dans le pays; c'est le général Stratymirovitch, qui a acquis ce grade dans l'armée autrichienne et s'est distingué dans la guerre contre les Hongrois en 1848 et 1849.

Les Monténégrins ne forment pas une armée régulière manœuvrant comme les Prussiens, mais ce sont d'excellents tireurs et des partisans comme il n'y en a pas de pareils.

Cette force de 140,000 hommes serait doublée si les Roumains se mettaient de la partie, ce qui est

plus que probable, et il est encore tout aussi probable que la Bosnie tout entière et la Bulgarie se lèveront, peut-être même l'Albanie et la Thessalie.

Quelle résistance pourraient donc opposer les Turcs à cette levée générale de boucliers des peuples qu'ils tiennent sous leur dépendance? Ils ne leur resteraient qu'à plier bagages et s'en revenir au plus tôt en Asie.

On conçoit qu'une pareille perspective enflamme au plus haut point le patriotisme orgueilleux des Serbes, dont le rêve constant est de reconstruire le royaume serbe de Douschan, et qui depuis un demi-siècle se préparent à une lutte suprême dont la réalisation de ce rêve doit être le prix.

L'insurrection de l'Herzégovine a éclaté à un moment où ils ne s'attendaient guère à être appelés à cette lutte. Mais l'insurrection dure, se développe, grandit et leur donne le temps de prendre une décision réfléchie et de la signifier au prince régnant selon toutes les formes constitutionnelles.

## Nouvelles militaires.

Les examens des élèves de Saint-Cyr viennent de finir à la grande satisfaction du général de Larigue. L'inspecteur général de l'École a vivement complimenté les élèves et leurs professeurs.

Tous les candidats ont été admis. Jusqu'ici il y avait eu souvent jusqu'à trente élèves blackboulés.

Deux cent soixante-dix brevets de sous-lieutenants ont été décernés.

A plusieurs reprises, on le sait, le ministre de la guerre a insisté auprès des généraux commandants sur la nécessité de donner une plus grande régularité aux exercices d'escrime, fort négligés dans l'armée ces temps derniers. Pour arriver à ce résultat des concours ont été ouverts pour le choix de maîtres d'armes qui seront attachés à chaque corps d'armée avec le grade d'adjudant. Tous les lauréats de ces concours doivent être appelés à Paris, et ce n'est qu'après un assaut général, auquel assistera le ministre de la guerre, ou son représentant, assisté d'une commission compétente, que ces choix deviendront définitifs.

Un avis officieux du ministère de la guerre à Berlin fait savoir que la nouvelle ordonnance sur le service militaire, qui vient d'être élaborée à Berlin par une commission des divers Etats allemands, ne change rien aux conditions d'admission des volontaires d'un an dans l'armée allemande; seulement elle exige que ces conditions soient à l'avenir plus strictement et plus consciencieusement remplies et que, par suite, les examinateurs se montrent plus rigoureux.

## Chronique locale et de l'Ouest.

La note suivante nous a été remise hier, au moment où le journal était sous presse; nous nous faisons un plaisir de la publier aujourd'hui :

Il y a huit jours, les habitants de notre ville apprenaient avec joie le succès que venait de remporter au festival de Nantes la musique de nos sapeurs-pompiers, et aujourd'hui nous sommes heureux d'enregistrer le triomphe de notre musique municipale au grand concours des Sables-d'Olonne. Deux prix, une médaille d'or (l'unique) pour l'exécution, et une médaille de vermeil pour lecture à première vue, étaient affectés à la première division, et ces deux prix, disputés par des concurrents très-sérieux, ont été enlevés par les enfants de Saumur.

Honneur donc à ces jeunes musiciens qui vont ainsi, sur divers points, au détriment de leur repos et de leur bourse, planter et teur haut le drapeau saumurois! Honneur à ces jeunes gens qui, par leur infatigable persévérance dans la noble et pacifique lutte du travail, donnent à tous la mesure de ce que peut faire un grand peuple qui se relève! Honneur aussi à leur digne chef, M. Meyer, dont le talent et le dévouement sont si justement appréciés.

E. M.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a voté, sur la demande de M. Abellard, et pour répondre à un vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur, 4,960 fr. pour l'établissement d'une prise d'eau à la ca-

serne de gendarmerie et à la prison de cette ville.

## CAISSES D'ÉPARGNE.

Par décret du Président de la République française :

Art. 1<sup>er</sup>. Les percepteurs des contributions directes et les receveurs des postes dont le concours aura été demandé par les administrations des caisses d'épargne, pourront, sur l'avis conforme du ministre de l'agriculture et du commerce, être autorisés par le ministre des finances à recevoir les versements et à effectuer les remboursements pour le compte des caisses d'épargne de leur département.

Art. 2. Les caisses d'épargne peuvent obtenir le concours, soit de tous les percepteurs et receveurs des postes du département, soit seulement d'un certain nombre de ces comptables, déterminé par la situation ou l'importance des localités.

M. Charles Gounod termine en ce moment un oratorio dont le sujet est tiré de la vie de sainte Geneviève, et dont le *libretto* a été écrit par M<sup>re</sup> Freppel en 1869, alors qu'il était doyen du chapitre de l'église qui porte le nom de la patronne de Paris.

## LA COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

Le Conseil général de la Vienne s'est occupé, dans sa dernière session, de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire, qui touche notre arrondissement. Voici ce que nous lisons sur cet établissement dans le procès-verbal des séances :

« Le rapport annuel de M. le directeur de la colonie de Saint-Hilaire, que j'ai l'honneur de vous communiquer, constate la situation tout à fait satisfaisante de cet établissement. »

« Le quartier correctionnel, qui comprenait les enfants insoumis, provenant des colonies privées, a été supprimé par décision ministérielle rendue sur mon avis favorable, et il en est résulté une véritable amélioration pour la colonie, au point de vue moral. »

« Tous les enfants sont appliqués soit aux travaux des champs proprement dits, soit à diverses industries se rattachant à l'agriculture ou à des métiers pouvant s'exercer à la campagne. »

« Cette éducation professionnelle n'empêche pas de consacrer à l'instruction primaire, qu'ils reçoivent également, tout le temps nécessaire. Dans un concours scolaire, qui a eu lieu cette année, entre toutes les colonies de jeunes détenus, celle de Saint-Hilaire a été classée au second rang, bien que les difficultés inhérentes à l'exploitation de trois fermes, éloignées entre elles de plusieurs kilomètres, ait rendu la fréquentation des classes plus difficile. Il faut attribuer cet heureux résultat au zèle et au dévouement que le directeur et le personnel apportent dans l'accomplissement de leurs fonctions. »

« Enfin, on cherche à familiariser les jeunes détenus avec les exercices militaires, et les efforts des instructeurs sont couronnés de succès. Chaque année, un certain nombre de colons contractent des engagements volontaires, et plusieurs sont aujourd'hui sous-officiers. »

« Une école de gymnastique et une fanfare de création toute récente ont produit déjà d'heureux résultats. »

« Ceux des enfants qui n'ont pas de famille et qui ne contractent pas d'engagements volontaires restent généralement dans la contrée, où ils trouvent à s'occuper facilement et avantageusement. Ils reviennent assez fréquemment à la colonie, et les bons rapports qu'ils conservent avec leurs anciens maîtres sont le meilleur éloge que l'on puisse faire de la colonie de Saint-Hilaire. »

Le même Conseil s'est encore occupé du chemin de fer de Niort à Thouars. Sur cette question, le procès-verbal s'exprime ainsi :

« La Compagnie des Charentes a obtenu la concession du chemin de fer de Niort à Thouars avec embranchement sur Moncontour; mais l'administration avait subordonné la déclaration d'utilité publique à l'insertion au cahier des charges d'une clause ainsi conçue :

« En quelque point de son parcours que la ligne présentement concédée rencontre

« un chemin de fer déjà autorisé, la Compagnie sera tenue d'établir à ce point une communication entre les deux lignes, de manière que le service de transport d'une ligne sur l'autre reste libre et ne soit jamais interrompu. »

« La Compagnie des Charentes a déclaré consentir à raccorder la ligne et l'embranchement dont il s'agit aux chemins autorisés qu'ils rencontreront. »

## NARCISSE PELLETIER.

Nous recevons cette nouvelle note sur le vendéen sauvage de la Nouvelle-Guinée. Celui de nos correspondants qui nous l'envoie nous permet de vous tenir au courant de tout ce qui concerne Narcisse Pelletier :

Le ministre de la marine vient de faire remettre aux père et mère de Narcisse Pelletier, le naufragé qui a passé 17 ans au milieu d'une tribu de sauvages de la Nouvelle-Guinée, deux photographies de ce jeune homme.

L'une le représente le buste entièrement nu. Des lignes de tatouage sont très-marquées sur les deux bras (plusieurs entailles simplement faites sur la peau dans le sens de leur longueur); sur la poitrine, des coupes transversales paraissent y avoir été faites assez profondément au-dessous des seins; à la ceinture, une coupe plus forte que les précédentes y a produit une exeroissance de chair en forme de bourrelet qui paraît faire le tour du corps.

A l'oreille droite apparaît un trou assez grand qui aura été probablement élargi par un objet d'un certain poids.

La figure du jeune Pelletier paraît avoir conservé de l'intelligence; les traits ont encore de la délicatesse, et en voyant ces photographies on est frappé de la ressemblance du malheureux marin avec sa mère.

Voici, d'après Nick, quelles seront les probabilités du temps pour le mois de septembre :

D'après les éléments astronomiques, le mois de septembre présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays voisins :

La 1<sup>re</sup> dizaine sera relativement assez belle et chaude, notamment sur le Midi. Les autres dizaines présenteront un temps plus variable, souvent couvert ou brumeux, agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble, oranges violents *ça et là*, principalement vers le « 8 », 12, « 16, 22, 29. » La grêle, les ravines et les crues d'eau sont encore à redouter. Variations brusques de température. Nuits fraîches. Quelques éclaircies entre les époques critiques.

## Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 août 1875.

Versements de 79 déposants (12 nouveaux), 10,834 fr. 66 c.  
Remboursements, 3,056 fr. 68 c.

## Théâtre de Saumur.

Aujourd'hui mardi 31 août, une seule représentation sera donnée par les artistes du théâtre national de l'Odéon, qui joueront le MARIAGE DE FIGARO, comédie en 5 actes, de Beaumarchais.

Voici la distribution des rôles :

Figaro.....	MM. Porel.
Le comte Almaviva....	Valbel.
Antonio.....	G. Richard.
Bartholo.....	Clerh.
Basile.....	Monval.
Brid'oison.....	Fréville.
Doublemain.....	Montbars.
Pédrille.....	Reidnarg.
Grippe-Soleil.....	Barnon.
Un huissier.....	Félix.
Suzanne.....	M <sup>mes</sup> Hélène Petit.
La comtesse.....	Marie Defresne.
Marceline.....	Irma Crosnier.
Chérubin.....	Amélie Fassy.
Fanchette.....	Alice Lody.

## Octroi de Saumur.

TARIF supplémentaire pour les objets nouveaux soumis aux droits d'octroi, en vertu de la décision du Conseil général du 8 avril 1875.

Limonades gazeuses, l'hectolitre, 5 fr.  
Truffes, volailles et gibier truffés, pâtés et terrines truffés, le kilog., 75 centimes.

Poulets et canards domestiques, par tête, 5 centimes.

Oies, par tête, 40 centimes.

Dindons et poulardes, par tête, 30 centimes.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %/100, jouissance décembre.	66		35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667 50	1 25	
4 1/2 %/100, jouiss. septembre.	97 50		30	Crédit Mobilier.	172 50		2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	395		6 25
5 %/100, jouiss. novembre.	104		25	Crédit foncier d'Autriche.	345		5	Société autrichienne, j. janv.	597 50		2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	950			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	236			Est, jouissance nov.	577 50		1 25				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	481 23			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	938 75		8 75	Orléans.	313		
1865, 4 %/100.	496			Midi, jouissance juillet.	700		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	311		
1869, 3 %/100.	347			Nord, jouissance juillet.	1175			Est.	310		
1871, 3 %/100.	323 50		1 50	Orléans, jouissance octobre.	990			Nord.	315		
1875, 4 %/100.	468 50		50	Ouest, jouissance juillet, 65.	617 50			Ouest.	309		
Banque de France, j. juillet.	3870			Yendée, 250 fr. p. j. juillet.	997 50		1 25	Midi.	307 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	600		7 50	Société parisienne du Gaz.	27			Deux-Charentes.	286		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	509			Société Immobilière, j. janv.	27			Vendée.	232 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	323			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	265		1 25	Canal de Suez.	517 50		
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	920		5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'été, 3 mai 1875)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus.
1	33	solr.
4	19	express.
7	23	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

8 heures	4 minutes du matin	omnibus-train
8	20	omnibus.
9	50	express.
12	38	omnibus.
1	44	solr.
10	38	omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
 42<sup>e</sup> ANNÉE (1874).

# MAGASIN PITTORESQUE

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
 — cartonné . . . . . 8 50  
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
 Etranger, suivant les conventions postales.  
 On peut se procurer chaque volume séparément.

La collection se compose des années 1833 à 1874. — Le volume 1874 (42<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1874.  
 LES ABONNEMENTS COURRENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris . . . . . 7 fr. »  
 Départements . . . . . 8 50  
 Etranger, suivant les conventions postales.  
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.  
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

**OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :**

**TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.**  
 1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
 Cartonné . . . . . 8 50

**ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.**  
 Prix . . . . . 15 fr.  
**VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.**  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
 L'ouvrage complet . . . . . 24

**HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.**  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15

**GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.**  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15

**ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1875, environ 50 gravures dans chaque Almanach.**  
 Chaque almanach . . . . . 50 c.

**LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque ; 1 volume in-4<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> édition.**  
 Prix, broché . . . . . 5 fr.

**LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent ; 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.**  
 Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr. cart., doré sur tranche 18

**GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.**  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

**PURGE**  
 D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-deux janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le trente du même mois, volume 885, numéro 36, M. Rodolphe-Auguste Godbert, ancien magistrat, propriétaire, et M<sup>me</sup> Désirée Thomas, sa épouse, demeurant aux Vigneaux, commune de Brossay, ont acquis de M. Pierre-François Chérot, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, époux de la dame Marie-Antoinette Bon, pour le prix de quarante-huit mille francs, la propriété de Veaubourreau, située en la commune de Brossay, et, par extension, en la commune de Montfort.

**DÉSIGNATION.**  
 Commune de Brossay.

1<sup>o</sup> Une maison de maître et bâtiments d'exploitation, cour et servitudes; le tout d'une superficie de treize ares soixante-dix centiares; — 2<sup>o</sup> un jardin, joignant la maison, pour une contenance de soixante-neuf ares quatre-vingt-trois centiares; — 3<sup>o</sup> une pièce de terre, au Veaubourreau, d'une contenance d'un hectare quinze ares soixante-seize centiares; — 4<sup>o</sup> un pré, audit lieu, contenant soixante-six ares quarante-neuf centiares; — 5<sup>o</sup> un morceau de terre, au canton du Veaubourreau, contenant cinquante-deux ares dix-sept centiares; — 6<sup>o</sup> un bois-taillis, appelé le bois du Veaubourreau, contenant deux hectares vingt-huit ares quarante-neuf centiares; — 7<sup>o</sup> un morceau de terre, au canton des Varennes, d'une contenance de deux hectares neuf ares trente-six centiares.

Commune de Montfort.

8<sup>o</sup> Un morceau de terre, au canton du Veaubourreau, d'une contenance de soixante-dix-huit ares soixante-douze centiares; — 9<sup>o</sup> un morceau de terre, au même canton, contenant un hectare vingt-six ares un centiare; — 10<sup>o</sup> un morceau de terre, au même canton, contenant quarante-cinq ares soixante-dix centiares; — 11<sup>o</sup> un morceau de terre, situé au même canton, d'une contenance de deux hectares trente-quatre ares cinquante-et-un centiares; — 12<sup>o</sup> un morceau de friche, servant d'issue, au canton de la Broise, contenant douze ares quatre-vingt-dix centiares; — 13<sup>o</sup> une pièce de terre, appelée la pièce du Petit-Bois, contenant deux hectares

quarante-six ares quatre-vingt-douze centiares; — 14<sup>o</sup> une pièce de terre, au canton de la Broise, contenant cinquante-deux ares quatre-vingt-quinze centiares; — 15<sup>o</sup> un morceau de terre et vigne, au canton de Veaubourreau, contenant quatre-vingt-douze ares quatre-vingt-neuf centiares; — 16<sup>o</sup> un hectare quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt-trois centiares, au lieu dit la pièce de la Roche; — 17<sup>o</sup> et quinze ares quatre-vingt-sept centiares de terrain friche.

Cette acquisition a été faite à ces conditions : 1<sup>o</sup> d'entrer en jouissance au premier novembre mil huit cent soixante-quinze, sauf pour les bois, pour lesquels la jouissance sera immédiate, et pour la part du vendeur dans les foins et luzernes de l'année, qui aura lieu à la récolte; 2<sup>o</sup> de souffrir les servitudes; 3<sup>o</sup> de payer les contributions à partir de l'entrée en jouissance; 4<sup>o</sup> de payer les frais d'acte et de la transcription; 5<sup>o</sup> de prendre ladite propriété dans son état actuel.

Les précédents propriétaires sont : M. Georges-Léon Briand-Durocher, docteur-médecin, M. Edmond Briand-Durocher, avocat, tous deux à Angers; M<sup>me</sup> Modeste-Jeanne Thomas, veuve de M. Georges Briand-Durocher; M. Barthélemy Thomas et dame Perrine Bancheureau, sa femme; M<sup>me</sup> Renée Tessier, veuve de Pierre Godin; Pierre Godin, deuxième du nom, et Julie Gervais, sa femme; François Godin et Marie Naudin, sa femme; Louise Godin, épouse de René Blanchard; Jean Godin et Louise Beausse, sa femme; M. François-Achille Perou et M<sup>me</sup> Lodoïska-Caroline-Aimée Thomas, sa femme; M. Auguste Thomas et M<sup>me</sup> Marie Baudet-Dulary, sa veuve.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdits biens, M. et M<sup>me</sup> Godbert ont fait déposer au greffe du tribunal civil de Saumur une copie collationnée du contrat ci-dessus, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt fait audit greffe, le trois mars mil huit cent soixante-quinze, et ils ont fait signifier copie de cet acte de dépôt à la dame Chérot (Anne-Antoinette Bon), et à M. le procureur de la République près le tribunal de première instance séant à Saumur, par exploit de Deffoy, huissier à Doué, le treize avril mil huit cent soixante-quinze, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, ils feront certifier et publier cette signification et ce dépôt, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Dressé par l'avoué soussigné, constitué par M. et M<sup>me</sup> Godbert, le

quinze avril mil huit cent soixante-quinze.  
 (419) CHEDEAU.

**A CÉDER OU A LOUER**  
 UN

**MAGASIN DE PARAPLUIES**  
 Rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 52.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD-OGER. (397)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
 Sise à Noyant, canton de Gennez,  
 Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
 S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**UN FOUFRE**

D'une contenance d'environ treute-deux barriques.  
 S'adresser au bureau du journal.

**PRAIRIE AU VERT**  
**POUR CHEVAUX**

Aux Huraudières.  
 S'adresser à M. Boucnié, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHIER, près la harrière du Bray.

Commune de Chenetulle-les-Tuffeaux.

**ADJUDICATION**  
 DE  
**TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Chenetulle-les-Tuffeaux prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Chenetulle-les-Tuffeaux, le dimanche 12 septembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 <sup>o</sup> 1,724 mètres courants de terrassements.	4,894 52
2 <sup>o</sup> 1,724 mètres courants d'empiècement.	5,365 16
3 <sup>o</sup> Travaux d'art.	2,700 70
4 <sup>o</sup> Cylindrage.	214 86
Total.	13,175 24

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A VENDRE**

**UN JOLI CHIEN D'ARRÊT,** parfaitement dressé, âgé de deux ans et demi, ayant eu la maladie des chiens.  
 S'adresser à M. DESCHAMPS, hôtel du Belvédère. (410)

**AVIS**

La chasse est interdite sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy, appartenant à M<sup>me</sup> Lehou-Daudet.

**UN JEUNE HOMME** désire un emploi comme **JARDINIER** dans une maison bourgeoise.  
 Bonnes références.  
 S'adresser au bureau du journal.

**M<sup>me</sup> SARRAZINES, SAGE-FEMME,** élève de la Maternité de Paris, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

**IL A ÉTÉ PERDU,** dans la soirée du 26 août, sur la route de Saumur à Thouars, par Montreuil, une petite malle en cuir jaune.  
 La rapporter à Painéau, messenger. Il y aura récompense. (417)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA  
**SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET**

Au capital de **650,000 fr.** Siège social : 44, rue de Provence, Paris.  
 Marque de fabrique **B.-D.** — Médaille de mérite. Vienne 1873.  
**Savon B.-D.** à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.  
 Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE**

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.  
 Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.  
 Dépôt central : **28, rue des Halles, 28, PARIS**  
 EXIGER LA MARQUE **B.-D.**

**EAU DENTIFRICE**  
 DU CHIMISTE **GOULARD,**  
 Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : **5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.**  
 Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.  
 A SAUMUR, chez **Henri MACHET**, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.